Les professions libérales réglementées épinglées par le Conseil de la concurrence

Compte Test - 2013-02-21 21:53:00 - Vu sur pharmacie.ma

Selon une étude réalisée par le Conseil de la concurrence et présentée mercredi à Rabat, le Maroc est le dernier de sa classe pour ce qui est du niveau de concurrence observé dans les professions libérales réglementées.

Le constat fait dans les professions juridiques, comptables, architecturales et médicales jaugées à l'aune de leur accessibilité et des conditions de leur pratique, est l'un des plus invalidants dans la région. Comparé à la France, l'Espagne, l'Italie, la Hollande et la Grande-Bretagne - tous pays avec lesquels le Royaume entretient des relations économiques croissantes - le Maroc totalise la plus mauvaise note: 27,5/36. Les meilleurs scores sont revenus à la Grande-Bretagne et aux Pays-Bas pour leur plus grande accessibilité aux professions libérales et pour le niveau de concurrence qui y est observé.

Le Conseil de la concurrence qui a fondé son constat sur l'IRA, l'indicateur qui mesure l'accès aux professions et l'IRE, celui qui en mesure les conditions d'exercice, a estimé que la situation du Maroc à la traîne du groupe de ses principaux partenaires est porteuse de risques sur le niveau de l'offre locale et de sa qualité.

L'étude estime, en effet, que la faible accessibilité aux professions réglementées entraîne «le vieillissement de la pyramide des âges» du groupe des professionnels qui en font métier. Plus certainement, les difficultés rencontrées à l'accès et à l'exercice de ces professions nuisent à l'intérêt général. Plus que toutes autres, ont estimé les rédacteurs du rapport final de l'étude, ces métiers ont des répercussions directes sur les intérêts de personnes tierces. «La construction d'une habitation ne met pas en situation le seul commanditaire du plan et de la réalisation, mais aussi les locataires, les voisins, les passants... Et il en est ainsi des actes médicaux, des plaidoiries, des ventes de médicaments...».

Outre cette préoccupation, le verrouillage des métiers libéraux réglementés pose la question de l'emploi. Ces professions n'embauchent que rarement, estime l'étude, ce qui en rend l'offre réfractaire à l'évolution des méthodes véhiculées par les échanges internationaux.

Pour faire face à cette situation, caractérisée par la faible pénétration et la raréfaction de l'offre, le Conseil de la concurrence a émis une série de recommandations, propres selon lui, à donner un nouveau souffle à des métiers menacés de nécrose. Au premier des mesures préconisées, se situent le développement et la diversification de l'offre universitaire, l'unification de leurs entrées et la spécialisation.